Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq mars, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 25/02/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10
Secrétaire de séance : CARESMEL Marie-Thérèse
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 10
Nombre de Voix : 10 + 1 pouvoir = 11

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

202603-05

Objet de la délibération : Avis sur la mise en place de la Charte du Contributeur Intramuros

Le Maire rappelle que la commune a adopté **Intramuros** comme outil de communication. Une application que chaque habitant peut télécharger afin de se tenir informé des évènements se tenant au sein de la commune et aux alentours.

La mairie est la principale contributrice d'informations via cette plateforme. Cependant, il est possible, d'ajouter des contributeurs afin que les associations et autres acteurs locaux puissent eux même communiquer via l'application.

Dans un souci de **modération des contenus et d'encadrement de la procédure**, la commune aimerait mettre en place une Charte du Contributeur Intramuros que chaque acteur s'engagera à respecter pour avoir accès à l'espace contributeur.

En annexe, se trouve la présente Charte.

Le Maire aimerait avoir l'avis du Conseil sur l'opportunité de cette Charte et sur son contenu.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ** :

DÉCIDE :

- De donner **un avis favorable à la mise en place de la Charte du Contributeur Intramuros**

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE

CHARTE D'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE INTRAMUROS POUR LES CONTRIBUTEURS

Les modalités de fonctionnement de l'application mobile Intramuros sont les suivantes :

Article 1 : Présentation

Afin de faciliter la vie des citoyens et des personnes de passage sur notre territoire, la commune de Landujan met à disposition l'application Intramuros à ses administrés.

Cette application peut être téléchargée gratuitement sur Google Play et Apple Store en inscrivant « Intramuros ».

Ce nouvel outil permet d'être informé en direct de toutes les actualités, évènements et autres services de notre territoire, et permettra de répondre aux questions :

- Que faire ce week-end ?
- Quelles sont les initiatives locales ?
- Comment trouver les informations sur un commerce, une association, une école, une bibliothèque ?
- Comment faire des signalements à la mairie ? ...

Cette application déployée en partenariat avec l'Association des Maires de France, permet également à notre commune et à ses acteurs locaux de gagner en notoriété en se rendant visibles « aux alentours », au sein des autres communes qui ont-elles aussi adhéré à cette application.

La commune de Landujan, souhaite permettre à ses acteurs locaux de bénéficier également de cet outil en devenant **gratuitement** un membre « Contributeur » sur ce nouveau réseau de communication.

L'objectif de la commune est d'accompagner les acteurs locaux dans la promotion de leurs activités et de leurs manifestations.

L'alimentation d'une partie de cette application est ouverte aux acteurs de la commune selon le règlement d'utilisation ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE

Article 2 : Nature des publications et identification des demandeurs

1. Les demandeurs

Les associations et les structures locales (école, établissements liés à la culture, professionnels de santé et autres acteurs...) déclarés de la commune de Landujan.

2. Les types de publications

Les contributeurs pourront :

- Compléter une fiche descriptive détaillant les activités proposées et les informations de contact ;
- Faire la promotion d'évènements qui se déroulent sur la commune (chaque évènement publié sera rendu visible aux alentours et donc cet outil vous permettra également de promouvoir vos évènements auprès des autres citoyens des communes ayant souscrit à Intramuros) ;
- Communiquer sur les actualités de votre établissement.

Les publications qui seront exclues sont les suivantes :

- Publications ne présentant pas un intérêt communal affirmé ;
- Publications à caractère politique, syndical ou religieux ;
- Publications à caractère raciste, discriminatoire ou haineux ;
- Publications d'ordre privé ;
- Publications à caractère purement commercial et publicitaire.

Article 3 : Procédure

1. La demande

- Chacun des acteurs devra prendre contact avec le secrétariat de la commune et lui fournir l'adresse mail à utiliser pour que le référent de votre institution puisse se connecter à l'interface d'administration de l'application.
- Une fois l'inscription validée, un mot de passe provisoire sera fourni à l'association qui pourra le modifier par la suite.
- Un guide de prise en main de l'interface Intramuros vous sera alors fourni.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE

2. Fiche descriptive

Elle permet de détailler les activités proposées, les informations de contact, les réseaux sociaux, ainsi que de rediriger les administrés vers un potentiel fichier web ou PDF. Les usagers auront également la possibilité de s'abonner directement à votre institution en cliquant sur la cloche de votre page. Ainsi, ils pourront suivre activement vos actualités.

3. Évènement / Actualités

- Le message doit contenir les informations essentielles : objet de la manifestation, description, date, horaire, tarif, lieu, organisateur...
- Avant toute diffusion, la commune se réserve le droit d'adapter le message, de manière à le rendre plus lisible.

4. Conditions de diffusion

Les contributeurs veilleront à apporter une attention particulière aux tournures de phrases et à l'orthographe.

- La commune se réserve le droit de refuser une publication. Elle reste juge de l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés. Dans ce cas, le demandeur sera prévenu.
- En cas de publication inexacte ou inappropriée répétée, le compte de l'association pourra être suspendu.
- Les contributeurs bénéficient de la gratuité du service.

Article 4 : Contentieux

- La Mairie ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des publications (textes, image et logo), erroné ou mal interprété, aurait pu générer.
- En cas d'impossibilité de mettre en ligne, une ou plusieurs publications selon les critères définis ou en raison d'un manque d'espace, de temps, ou de contrainte technique, la Municipalité est seule habilitée à faire un choix et aucune réclamation ne peut être faite.

Article 5 : Prise d'effet du règlement

Le règlement prendra effet à compter du 10/03/2026.

Fait à Landujan, le 10/03/2026

Le Maire,
Serge HENRY

L'Adjointe à la Communication,
Laurence RESCAN

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_05-DE